

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 828

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Valérie Boyer, Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Quentin,
M. Reiss, M. Viala et M. Aubert

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 31, substituer aux mots :

« de la juridiction administrative »

les mots :

« du Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Etant donné la multiplicité du nombre des juridictions administratives et judiciaires, il convient de préciser la juridiction des membres nommés.